# COMMUNE DE FESTUBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

## Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 05 juillet 2023 de la société GD Espace Vert 23 Rue Florent Evrard BP 40319 62138 Auchy les Mines sollicitant l'autorisation de poser une benne sur le domaine public.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

**A R R E T E**

Article 1 : La société est autorisée à installer une benne à compter du 17 juillet 2023 au 02 août 2023 au niveau du 483 Rue de Béthune entre 7h30 à 17h00 sur trottoir avec le risque d'empiéter sur la voirie.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur le Maire et ampliation de l'arrêté sera transmise à Madame la Responsable de la maison du département Aménagement et développement Territorial de l'Artois de BETHUNE

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE et Monsieur Stéphane BEZU Garde champêtre municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 10/07/2023
Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Frédéric MASCLET

Acte certifié exécutoire, publié
Notifié à l'intéressé,
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué
Frédéric MASCLET